

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – MOTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	23.01.2022	11h46	22.108	DFDS
Annule et remplace				

Auteur(s) : Patrick Erard	Lié à (facultatif) :
Titre : Développement de l'éducation physique et sportive à l'école	
Contenu :	
<p>Nous demandons au Conseil d'État de procéder à une évaluation des voies et moyens pour offrir aux enfants des écoles une éducation physique et sportive quantitativement et qualitativement la meilleure possible.</p>	
<p>Développement (obligatoire) :</p> <p>L'importance du mouvement et de l'activité physique n'est plus contestée. Les bienfaits en termes de santé physique, psychique et sociale, ainsi qu'en termes d'amélioration des résultats scolaires sont corroborés dans de nombreuses études.</p> <p>L'Ordonnance fédérale sur l'encouragement au sport (OESP), article 49 « Nombre de leçons », alinéas 1 et 2, précise que l'activité physique doit être intégrée dans l'enseignement quotidien des deux premières années d'école (1H-2H) et comporter trois leçons hebdomadaires aux degrés primaire et secondaire 1.</p> <p>Comme l'enseignement à l'école obligatoire est de la compétence des cantons, nous observons des différences, et ceci jusqu'au niveau des cercles scolaires, où le contexte local dicte parfois des solutions imparfaites.</p> <p>Il arrive que le cours d'éducation physique ne soit pas donné pour des questions d'organisation, comme le manque de salles ou des conditions météorologiques défavorables. Il faut également rappeler que les enseignant-e-s généralistes ont une formation limitée dans cette branche, qui exige une préparation et un engagement particulier. On observe également que les camps de sport sont parfois « sacrifiés », en particulier depuis que l'école doit prendre en charge une bonne partie du financement.</p> <p>Considérant l'importance du mouvement et du sport pour le développement des capacités motrices, physiologiques et sociales de notre jeunesse, nous demandons au Conseil d'État de procéder à une évaluation exhaustive de la situation et de proposer des solutions d'amélioration où cela s'avère nécessaire.</p> <p>De plus, dans le cadre des réflexions menées sur l'école à journée continue (MAÉ), nous prions le gouvernement de proposer des solutions allant vers un développement de l'activité physique des enfants et des jeunes.</p>	
Demande d'urgence : NON	

Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :		
Patrick Erard		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Niel Smith	Céline Barrelet	Monique Erard
Armin Kapetanovic	Cécile Guinand	Brigitte Leitenberg
Adriana Ioset	Manon Roux	Julien Noyer
Barbara Blanc	Cloé Dutoit	Béatrice Haeny
Brigitte Neuhaus	Emma Combremont	Anne Bramaud du Boucheron

Position du Conseil d'État

Le Conseil d'État refuse la motion, mais accepterait la demande sous la forme d'un postulat, ce qui lui permettrait de dresser un état des lieux et d'évaluer l'opportunité d'éventuelles adaptations. En l'état, l'EPH fait l'objet d'une attention particulière. Les trois périodes figurent à la grille horaire et de nombreuses actions sont mises en œuvre localement pour favoriser le mouvement des élèves. Les directions d'école sont responsables de veiller à ce que

les périodes d'EPH soient régulièrement dispensées, de sorte que la compétence de l'État trouve ses limites dans l'autonomie des autorités scolaires communales et/ou intercommunales. Il en va de même pour les camps.